



réseau  
**agricconseils**

# PSC 2023-2028 : êtes-vous à jour?

📅 29 avril 2026, de 10 h à 12 h

# Avant de commencer



Ce webinaire sera enregistré et disponible en rediffusion dans la section « [Formations](#) » du site Web de la CSC.

Merci d'inscrire votre nom complet et votre organisation dans votre identification Zoom avant le début du webinaire.



Partenariat canadien pour  
une agriculture durable

Québec 

Canada 

# PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE



# Plan de la présentation

Intro / retard (5 min)

Administration (20 min)

2 périodes de questions (2 X 10 min.)

Contrôle de conformité (15 min)

1 période de questions (10 min.)

Pause (5 min)

Activités collectives (2 min)

CIP: vidéo à partager (5 min)

1 période de questions (5 min.)

Nouvelles de la CSC (2 min)

Statistiques évolution PSC 2023-2026 (10 min)

Promotion des services-conseils (10 min)

Période de questions et sondage

# Plan de la présentation

- Administration
- Contrôle de conformité
- Pause (5 minutes)
- Activités collectives
- Collaboration interprofessionnelle : vidéo à partager
- Nouvelles de la Coordination services-conseils (CSC)
- Statistiques de l'évolution du PSC 2023-2028
- Promotion et développement des services-conseils
- Période de questions et sondage

**ADMINISTRATION**



# Chronologie

## Réalisation du service-conseil et cohérence des dates (page 82 du Guide administratif)

Le respect de la chronologie des activités permet de déterminer l'admissibilité à l'aide financière. Une attention particulière est portée à la cohérence des différentes dates figurant au dossier.

Les règles suivantes doivent être respectées :

- Le contrat doit être signé avant le début des services professionnels;
- La facture finale doit être produite après la fin des services, incluant la réalisation de toutes les activités prévues au contrat et la production du rapport d'intervention;
- Les dates inscrites au contrat, à la feuille de temps, à la facture et au rapport d'intervention doivent être cohérentes et respecter la chronologie;
- Toute incohérence observée peut entraîner un ajustement ou un refus de l'aide financière demandée.

# Chronologie

## Réalisation d'heures avant la signature du contrat

- Ces heures doivent être limitées à un maximum correspondant à une journée normale de travail (8 heures).

## Transmission

- Le contrat de service doit être signé et transmis dans les 30 jours suivant la date à laquelle ces heures ont été réalisées.

[Exigences relatives à la chronologie dans la réalisation d'un contrat - Coordination services-conseils](#)

# Déplacement et éloignement

## Déplacement < 200 km

- Réclamé sur contrat

[Honoraires de déplacement : deux options possibles - Coordination services-conseils](#)

## Éloignement > 200 km

- Réclamé au Réseau (formulaire)
- Présenter une estimation en début d'année

[Remboursement-frais déplacement 2026-04.xlsx](#)

# Déplacement

ESTIMATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE TEMPS DE DÉPLACEMENT (FACULTATIF)								
Estimez-vous des frais de déplacement?:				Heures	\$/h	Montant estimé	Subvention PSC	Montant
Nombre estimé de déplacements vers l'entreprise -->		Informations supplémentaires (au besoin) -->				- \$	- \$	

Seul le temps est admissible.

- Aide maximale de 25 \$/h;
- Les frais de kilométrage non admissibles peuvent être indiqués dans une autre section du contrat;
- Lorsque du temps de déplacement est inscrit sur la facture, il est nécessaire de mettre la(les) date(s) de visites sur la facture.

# Éloignement

- Possibilité de réclamation multi régions (adressez-vous aux réseaux);
- Mise à jour des taux de remboursement des frais d'éloignement (utilisez la dernière version du formulaire sur le site Web);
- Réservez les sommes nécessaires auprès du Réseau, dès le début d'année financière, afin de vous assurer de la disponibilité des fonds;
- Réclamez tôt, en cours d'année versus une seule réclamation en fin d'année.

# Frais administratifs

- Les frais d'administration, s'ils sont chargés, doivent être séparés;
- Aucun temps lié à l'administration ne doit apparaître sur le temps associé à l'aide financière;
- Le cas échéant, les aides financières devront être remboursées.

[Frais d'administration : dépenses non admissibles - Coordination](#)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**



# Modèle de contrat unique

- Fortement recommandé
- Exemption (système intégré)
- Signatures acceptées :
  - Signature manuscrite datée et nom complet en caractères d'imprimerie
  - Signature numérique certifiée (Entrust, ConsignO Cloud, etc.)
  - Le signataire doit être autorisé
- Date de signature obligatoire

# Modèle de contrat unique

## Transmission

- Statut : Envoyé au Réseau

STATUT - À ENVOYER AU RÉSEAU

- Incomplet : accepté si info manuscrite

STATUT - INCOMPLET

Exceptions : Les dispensateurs pourront préremplir certaines sections du contrat et l'imprimer en statut incomplet pour ensuite le modifier à la main et le faire signer à la main par le producteur. Bien qu'en statut incomplet, ces contrats pourront être acceptés par les réseaux. Un contrat débuté en format électronique, révisé à la main et signé de manière électronique, ne pourra cependant être accepté.

# Modèle de contrat unique

Certains plafonds peuvent être gérés manuellement

Exemple : Gestion – Analyse financière maximum 1 500 \$

Problème

DESCRIPTION ET COÛTS DU OU DES SERVICES SUBVENTIONNABLES PAR LE PSC										
Services professionnels et nature des activités réalisées				Honoraires			Subvention PSC (\$)			
				Heures	\$/h	Montants	% PSC	(à titre indicatif seulement)		
1	<b>Gestion</b>			✓	20,00	100,00	2 000,00 \$	50%	1 000,00 \$	✓
	Analyse financière et technico-économique - Production d'un budget									
	Détail (au besoin)									
2	<b>Gestion</b>			✓	20,00	100,00	2 000,00 \$	50%	1 000,00 \$	✓
	Analyse financière et technico-économique - Analyse des résultats te									
	Détail (au besoin)									

Solutions suggérées

DESCRIPTION ET COÛTS DU OU DES SERVICES SUBVENTIONNABLES PAR LE PSC										
Services professionnels et nature des activités réalisées				Honoraires			Subvention PSC (\$)			
				Heures	\$/h	Montants	% PSC	(à titre indicatif seulement)		
1	<b>Gestion</b>			✓	40,00	100,00	4 000,00 \$	50%	1 500,00 \$	✓
	Analyse financière et technico-économique - Production d'un budget									
	Détail (au besoin) Budget 20h / ATE 20h									

# Modèle de contrat unique

## Bonifications

Vérifier les bonifications régionales dans chaque région

La bonification régionale est conditionnelle à ce qu'il n'y ait pas de bonification provinciale

Le plafond de la bonification régionale doit être géré manuellement (s'il y a lieu)

STATUT PARTICULIER DU DEMANDEUR		
Le demandeur se qualifie comme relève agricole.	NON	✓
Le demandeur est certifié ou précertifié biologique.	NE SAIT PAS	✓

BONIFICATIONS RÉGIONALES								
Le demandeur bénéficie d'une bonification régionale dans le domaine Technique							OUI	✓
Identification de la bonification régionale	<i>Entreprise de petite taille</i>	10,00	100,00	1 000,00 \$	15%	150,00 \$		
Le demandeur bénéficie d'une bonification régionale dans le domaine Gestion							NON	✘
Identification de la bonification régionale				- \$	0%	- \$		

**PÉRIODE DE QUESTIONS**



# Gestion budgétaire et facturation

## Facturation

- Il est souhaité que les dispensateurs offrant des services en mandat annuel émettent une facture partielle déposée avant le 15 septembre;
- Libellé suggéré: « facture partielle », « facture de fin d'année » ou « facture finale de mandat »;
- Nouvelles dates limites :
  - **15 novembre** : date limite pour transmettre un paiement partiel (sans signature).  
À partir de cette date, toutes les factures doivent être signées (ou preuve de paiement);
  - **1<sup>er</sup> janvier** : dépôt des contrats. Flexibilité possible pour les contrats ponctuels jusqu'à la fin février;
  - **15 janvier** : dépôt de la facture de fin d'année.

# CONTRÔLE DE CONFORMITÉ



# Vérification administrative

1. Droit de gérance des réseaux au moment jugé opportun
  - Accompagnement d'un nouveau conseiller
  - Si on a un doute
2. Vérification administrative annuelle (Contrôle de conformité)
  - Échantillonnage d'un lot par le MAPAQ et demande du dossier complet à la réception de la facture finale au Réseau
  - Le Réseau retient le paiement si le dossier est non conforme
  - Suivi centralisé des manquements par les réseaux

[Contrôle de conformité 2025-2026 : principaux ajustements - Coordination services-conseils](#)

# Rapport d'intervention

Pour l'agroenvironnement, un rapport est suggéré sur le site Web :

- Ce modèle ne convient pas à tous les services;
- Plusieurs activités sont balisées dans le Guide administratif :
  - Les services en gestion ont leurs propres balises
- Si vous utilisez votre rapport, joignez une page de présentation :
  - Soit celle incluse avec le contrat unique : [CSU-v1.7-Liste-clients.xlsx](#)
  - Ou adaptez une page de présentation conforme à votre rapport

[Produire un rapport d'intervention conforme aux exigences du PSC - CSC](#)

# Chronologie et cohérence

## Cohérence entre les pièces justificatives

Par exemple :

- Le rapport d'intervention doit être signé par le conseiller et transmis avant l'émission de la facture finale;
- Les heures inscrites sur la feuille de temps doivent correspondre aux heures facturées;
- Les heures doivent avoir été réalisées entre la date de signature du contrat et celle de la facturation finale, à l'exception des 8 heures autorisées avant sa signature.

# Feuille de temps

- La feuille de temps est obligatoire et doit permettre de faire le lien avec les activités admissibles;
- Les heures admissibles sont uniquement celles réalisées avant la date de la facture.

## Informations obligatoires :

- Nom des conseillers
- Dates des heures réalisées
- No du contrat ou nom de l'entreprise
- Description des services rendus
- Nombre d'heures par activité

[Feuilles de temps : informations requises et conformité - Coordination services-conseils](#)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**



**PAUSE**

5 minutes



# **ACTIVITÉS COLLECTIVES**



# Volet 2

- Les demandes doivent être déposées au moins 30 jours ouvrables avant la tenue de l'activité Prime-Vert?

Les demandes pourront être déposées à compter du 4 mai 2026. Les dépenses liées aux projets seront admissibles rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2026.

- Activité en présentiel : la demande doit être faite dans la région où l'activité se déroule;
- En webinaire : la région du siège social du demandeur;
- Les honoraires professionnels doivent être détaillés : taux, nombre d'heures et tâches effectuées.

NON admissible en tout temps :

- Tous les frais des participants;
- Activité destinée à un public restreint;
- Activité de consultation.

[Rappel concernant les activités collectives – Coordination services-conseils](#)

**COLLABORATION  
INTERPROFESSIONNELLE**



# Collaboration interprofessionnelle

- Au moins 2 conseillers aux expertises distinctes et présence obligatoire du producteur;
- Bien décrire le contexte et identifier les personnes présentes sur le contrat;
- Inscrire le nombre prévu de rencontres sur le contrat;
- Ventiler les heures et le taux par conseiller sur le contrat et la facture;
- Départager les heures du porteur de dossier : organisation et rencontre(s);
- Un rapport d'intervention est exigé par projet.

Honoraires admissibles :

- Ceux des conseillers inscrits et frais de déplacement aux conditions du PSC;
- Temps d'organisation et de rédaction du rapport (pour le porteur de dossier seulement);
  - L'aide financière du temps d'organisation ne peut dépasser 300 \$ par rencontre.

NON admissibles :

- Planification et organisation du travail des conseillers qui participent à la réalisation d'un mandat sans la présence du producteur.

[Collaboration interprofessionnelle : rappel des exigences administratives - CSC](#)

# Collaboration interprofessionnelle

- Formation « Comment bien démarrer une CIP par l'exemple »

**PÉRIODE DE QUESTIONS**





**NOUVELLES DE LA  
COORDINATION SERVICES-CONSEILS  
(CSC)**

# Nouvelles de la CSC

- [Comité formation et conseillers-ressources](#)
- [Comité consultatif du PSC](#)
- [Capsules informatives en lien avec le PSC](#)
- [Infolettre \*La CSC vous informe!\* : abonnez-vous](#)

**STATISTIQUES**



# Évolution de l'aide versée au PSC

Domaine	Aide financière versée	
	2024-2025	2025-2026
Agroenvironnement	14,5 M\$	13,9 M\$
Gestion	5,5 M\$	4,6 M\$
Technique	5 M\$	4,5 M\$
Collaboration interprofessionnelle	452 540 \$	291 150 \$
Bonification : Certifié ou précertifié biologique	431 141 \$	352 504 \$
Bonification : Clientèle relève	855 076 \$	710 395 \$
Bonification régionale	604 874 \$	570 804 \$
Éloignement (déplacement plus de 200 km)	734 521 \$	781 359 \$
Déplacement (moins de 200 km)	-	152 521 \$
Activités collectives	631 809 \$	784 251 \$
<b>Total</b>	<b>28,9 M\$</b>	<b>26,7 M\$</b>

# Évolution de l'aide versée au PSC

	Aide financière versée		
	2024-2025	2025-2026	Différence
Nombre d'entreprises	10 780	10 453	-327
Nombre de contrats	15 266	14 673	-593
Nombre d'accueils et référencements	1 110	1 162	52

# Constats des réseaux

- Diminution provinciale de l'aide financière
- Diminution du nombre d'entreprises utilisatrices
- Les réseaux sont préoccupés par ces résultats provinciaux

# Actions des réseaux

- En réflexion sur des projets de développement
- Promotion des services-conseils
- Notoriété des réseaux
- Consultation auprès des conseillers (complétez notre sondage)



# **PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES SERVICES-CONSEILS**

# Développement des services

Objectif : Augmenter le nombre d'utilisateurs de services-conseils

- Stratégies de développement et promotion régionale et provinciale

Exemples :

- Campagne de promotion
  - Aux producteurs utilisateurs : envoi des sommaires
  - Aux non-utilisateurs
- Réalisation de témoignages
- Participation et collaboration aux événements

# Promotion provinciale

- « 20 ans des réseaux »



- S'afficher « Reconnu par les réseaux Agriconseils »



# Questions sondage d'appréciation

- En 2025-2026, quelle est la situation de votre organisation quant à l'utilisation des services-conseils (hausse, baisse ou stabilité)?
- Comment l'expliquez-vous? (développement)
- Quelles sont vos attentes envers les réseaux Agriconseils concernant le développement des services-conseils?

# SONDAGE



# Sondage d'appréciation



À remplir d'ici le 4 mai  
prochain.

# Merci de votre attention!

Pour plus de renseignements :

**1 866 680-1858**

[www.agriconseils.qc.ca](http://www.agriconseils.qc.ca) |  
[www.facebook.com/agriconseils](https://www.facebook.com/agriconseils)



Québec 

Canada 